



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-35

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sylvie Gaucher (en visio), Sandrine Genest (en visio), Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Ronan Philippe (en visio), Marc-Antoine Quenette (en visio), Christelle Reynaud (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Matthieu Salel (en visio), Laurent Ughetto (en visio)

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, , Caporal-chef Damien Jouve, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon (en visio), Mme Carole Rouveure

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, François Chauvin, Sylvie Dubois, Christian Féroussier, Laurent Marce, Jean-Yves Meyer, René Sabatier, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Julien Hilaire, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Adjudante-chef Michèle Locatelli, Capitaine Didier Zen

❖ Procurations :

M. Jean-Yves Meyer à M. Jean-Manuel Garrido
M. Laurent Marce à M. Pierre Maisonnat

Secrétaire de séance : Madame Françoise Rieu-Fromentin

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

Vu la délibération n° 2024-33 du conseil d'administration en date du 26 juin 2024 approuvant le compte de gestion 2023 établi par monsieur le chef du service de gestion comptable,

Vu la délibération n° 2024-34 du conseil d'administration en date du 26 juin 2024 approuvant le compte administratif 2023,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant qu'il convient de décider de l'emploi du résultat de l'exercice 2023,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE :

I.D'INSCRIRE le déficit constaté à la section d'investissement, soit 854 328,19 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget supplémentaire de l'exercice 2024 ;

II.D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- affectation au budget supplémentaire 2024 de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 524 480,92 € au compte 002.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat